PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

INTERDISANT

à compter du 12 octobre 2022 :

- **la vente de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons…) est interdite, dans toutes les stations-service du département d'Ille-et-Vilaine ;**

- la vente sous forme conditionnée n'est autorisée qu'aux seuls professionnels en mesure de justifier auprès de la station essence de leur activité (extrait KBIS notamment) et de la nécessité pour eux de bénéficier d'un apport de carburant sous cette forme.

Publié au recueil des actes administratifs
Site : www.ille-et-vilaine.gouv.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture
1.7
ILLE-ET-VILAINE